

Monsieur le Préfet, Madame le Directeur Académique,

Nous souhaitons signifier notre désapprobation face aux conditions de la préparation de la rentrée 2014.

En premier lieu, le calendrier nous semble aberrant : comment comprendre que les opérations de carte scolaire aient été repoussées après les élections municipales ? Assurément, dans ces modifications de calendrier, ni l'intérêt des élèves, ni le bon fonctionnement du Service Public d'Education Nationale ne sont au centre des préoccupations. Il s'agissait bien dans ce choix d'éviter que les décisions de carte scolaire ne viennent interférer dans le choix des citoyens dans le cadre de la campagne des municipales.

Mais les conséquences prévisibles de ce choix sont aujourd'hui concrètes :

- vous avez informé dès janvier les précédentes équipes municipales de vos choix et aujourd'hui, dans un calendrier extrêmement serré, les nouvelles équipes doivent se saisir en quelques jours de ce dossier et le défendre avec efficacité.
- vous n'avez pas été en mesure de convoquer les représentants des maires : comment accepter que les maires ne soient pas représentés dans une instance qui est amenée à décider de l'organisation du Service Public d'Education de leur commune voire de la présence même de ce service sur certaines communes !

Ensuite, nous ne pouvons accepter la méthode : un groupe de travail avec les représentants des personnels a été convoqué le 1er avril pour une réunion le 4 avril auquel vous n'avez pas assisté et qui s'est donc résumée à une comparaison des effectifs prévus pour chaque école. Vous avez ensuite choisi de convoquer le CDEN l'après midi du CTSD : on voit bien que les positions exprimées ce matin en CTSD par les délégués du personnel ne seront ni écoutées ni entendues ! On imagine difficilement que vous ayez eu le temps de contacter les municipalités ou les écoles entre les deux instances...

Enfin, et c'est bien là le plus important, les moyens alloués au département sont totalement insuffisants !!! Alors que les moyens du département pour la rentrée 2013 ont été alloués sur la base de prévisions considérablement sous-estimées (-80 à la rentrée de septembre 2013, -252 par rapport à la rentrée de janvier 2014), alors qu'une hausse démographique est annoncée pour la rentrée 2014, aucun moyen supplémentaire n'est attribué au département. Pire, le Recteur a d'ores et déjà annoncé la réduction de près de 16,5 unités des surnombres budgétaires prévus. Jamais le département n'a eu aussi peu de personnel pour fonctionner et nous avons l'assurance que l'année prochaine sera encore plus compliquée !!! Cette année, de façon encore plus prégnante encore que les années précédentes, les absences de personnels ne sont pas remplacées, les formations sont annulées et les écoles sont, de fait, quotidiennement désorganisées. Comment penser que les choses iront mieux avec moins de personnels et plus d'élèves l'année prochaine ?

Nous, signataires de ce courrier, pensons qu'il est urgent que les moyens de fonctionnement de l'école creusoise soient abondés à hauteur des besoins, tels que les ont déjà exprimés les représentants des personnels ce matin en CTSD. Aussi, pour toutes les raisons évoquées, nous ne siégerons pas lors de ce CDEN et vous demandons de vous tourner vers Monsieur le Ministre de l'Education Nationale pour obtenir les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'école dans le département.

Gageons que lors de la prochaine convocation de ce CDEN carte scolaire, vous aurez trouvé les moyens d'offrir des perspectives favorables au département.

Concernant le second degré, et les collèges du département, un règlement intérieur au fonctionnement des CDEN avait été mis en place par la précédente préfète. Ce règlement, voté, faisait référence à un décret transposé en droit constant dans le code de l'éducation. Or, l'article R235-11 de ce code stipule que le CDEN est consulté « sur la structure pédagogique générale des collèges du département » ainsi que « sur les modalités générales d'attribution des moyens en emplois et des dotations financières, ou en nature pour les dépenses pédagogiques des collèges du département ». Or, dans la convocation reçue, le point sur le second degré n'est, semble-t-il, que pour information.

Dans les documents préparatoires, nous n'avons que les DGH et les effectifs globaux ! Rien sur les créations et suppressions de postes, rien sur le nombre de divisions par établissement et rien sur les effectifs dans celles-ci ! Les services de la DSDEN auraient-ils des complexes à afficher les effectifs en quatrième à Auzances, en cinquième à Crocq, en sixième et en troisième à Chambon, en troisième à Nadaud, en sixième et en quatrième à La Souterraine ...?

Ce peu de considération des membres du CDEN nous laisse perplexes quant à la volonté du gouvernement et de ses relais départementaux de faire vivre les instances consultatives.

A Guéret, le 9 avril 2014

| | | TITULAIRES | SIGNATURE | SUPPLEANTS | SIGNATURE | |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------|-----------------------|-----------------------|--|
| 10 membres représentant les communes | 4 maires titulaires | Jean-Claude DUGENEST | | Jean-Louis DELARBRE | | |
| | | Didier BARDET | | Jean-Louis BATHIER | | |
| | | Bernard DE FROMENT | | Jean-Marie LE GULADER | | |
| | | Pierre BRIGNOLAS | | Cécile CREUZON | | |
| | 5 conseillers généraux | André MAVIGNIER | | Guy AVIZOU | | |
| | | René ROULLAND | OUI | Daniel DEXET | | |
| | | Patrick AUBERT | | Philippe BREUIL | | |
| | | Laurent DAULNY | OUI | Jean AUCLAIR | | |
| | | Nicolas SIMONNET | OUI | Gérard GAUDIN | | |
| | 1 conseiller régional | Armelle MARTIN | | Gilles PALLIER | | |
| 10 membres représentant les personnels de l'Etat | 2 membres de l'UNSA | Laurent LAFAYE | Boycott mais pas associés au texte | Stéphanie BRUN | | |
| | | Paul GIANGIOBBE | | Sylvie CHAUVEY | | |
| | 8 membres de la FSU | Fabrice COUEGNAS | OUI | Christophe RUBY | | |
| | | Sandrine GORGEON | OUI | Lucille GUILLEMIN | | |
| | | Alain FAVIERE | OUI | Julien COLOMBEAU | | |
| | | Stéphane PICOUT | OUI | Sophie CHAVANT | | |
| | | Trémour DUVAL | OUI | Annette CARTIER | | |
| | | Olivier LANDAN | OUI | Anne MOUCHONNIERE | | |
| | | Jérôme AYMARD | OUI | Thibault DUPUY | | |
| | | Annette DURIN | OUI | Véronique MAGNANOU | | |
| | 10 membres représentant les usagers | 7 parents d'élèves 7 sièges FCPE | Marie-Hélène LAWNIZACK | OUI | Laurence DARFEUILLE | |
| | | | Didier BRANCA | OUI | Jean-Philippe GAS | |
| | | | Olivier DURAND | OUI | Françoise PUYCHEVRIER | |
| | | | Virginie LAYADI | OUI | Marie-Laure CARRERE | |
| Bruno NOBLE | | | OUI | | | |
| Annie LALANDE | | | OUI | Jacques ROGER | | |
| Sylvie SERGENT | | | OUI | | | |
| Ass comp Ens pub | | Gérard FREMONT (PEP) | NON | Nicole MORET | | |
| Pers nom préf | | Michel BACH | | Anne-Marie AUPETIT | | |
| Pers nom CG23 | | Ginette MICHON | | Jean-François MUGUAY | | |
| A titre consultatif | DDEN | Michèle CHEDESMOIS | OUI | Jacques GATHIER | | |